



La loi du 5 mars 2014 **rend obligatoire l'entretien professionnel** pour toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié.

« Il vous reste quelques mois seulement pour le mettre en œuvre.

En effet en mars 2016 vous devez avoir réalisé les entretiens professionnels de tous vos salariés entrés depuis au moins 2 ans»

Notre formation répond à toutes vos questions et vous donne les clés pour réussir vos entretiens professionnels.

Réaliser vos entretiens professionnels : Dernière ligne droite !



Vous êtes dirigeant, responsable des ressources humaines, ou Manager ?



Pas de perte de temps : une matinée pour avoir toutes les clés pour mener l'entretien professionnel !



Vous voulez connaître les dispositions légales relatives à l'entretien professionnel ?



Nous vous remettons un support électronique que vous pourrez personnaliser et qui vous servira pour mener vos entretiens professionnels.



Et identifier les enjeux pour votre entreprise ?



Un tarif unique de 290 € par participant avec délivrance d'une attestation de formation

11 février 2016

Horaires : 9h à 12h30

Sénart

(Maison De l'Emploi et de la Formation de Sénart
462 rue Benjamin Delessert / Immeuble le Sextant
77550 Moissy Cramayel).

INSCRIPTION PAR E-MAIL OU TÉLÉPHONE